

**Mairie de CHARME**

**5 Route de Ruffec  
16140 CHARME**

<b>AR Prefecture</b>
016-211600838-20211209-D_2021_14_8-DE Reçu le 14/12/2021 Publié le 14/12/2021

**délibération :  
D\_2021\_14\_8**

L' an deux mille vingt et un, le jeudi 09 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, 5 Route de Ruffec à CHARME, sous la présidence de Monsieur BORNE Bernard, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 9

Date de convocation du : 01 Décembre 2021

Présents : 7

**Présents :** Monsieur BORNE Bernard, Madame BAUDRILLART Agnès, Monsieur RABIOUX Jean Michel, Madame MACHET Chantal, Monsieur FRADIN Benoît, Monsieur DECELAS Jean Pierre, Madame BECHIEAU Sabrina

Votants : 8

**Pouvoirs :**  
Monsieur BARBARIT Frédéric a donné pouvoir à Madame BECHIEAU Sabrina

**Objet : Enquête publique :**  
**Avis du Conseil Municipal -**  
**projet éolien des Croilières à**  
**Courcôme**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BARBARIT Frédéric, Monsieur CLAEYSSSENS Robert

**Secrétaire de Séance :** Madame Chantal MACHET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil présents que la Préfecture demande un avis consultatif en application de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement sur l'enquête publique : Construction d'une éolienne supplémentaire au parc éolien Les Croilières à Courcôme.

Monsieur le Maire fait un rapide rappel L'enquête publique qui s'est déroulée du 26 octobre au 26 novembre 2021 inclus est terminée. Une partie du territoire de la commune étant comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage au public (6km) doit être effectué, un avis a donc été affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête soit au plus tard le 11 octobre 2021 et pendant toute la durée de l'enquête (affiché du 07-10 au 29-11-2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet

**Four : 0 Contre : 7 Abstention : 1**

Emis le 09/12/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire  
Bernard BORNE



AR Prefecture

016-211604004-20211117-D\_2021\_9\_1-DE  
Reçu le 24/11/2021  
Publié le 24/11/2021

COMMUNE DE VERTEUIL-SUR-CHARENTE

délibération :  
D\_2021\_9\_1

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Avis sur la  
construction d'une  
éolienne supplémentaire au  
parc éolien "les croillères"  
situé sur la commune de  
Courcôme

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 17 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au CENTRE CULTUREL à VERTEUIL-SUR-CHARENTE, sous la présidence de Monsieur SEGUINAR Claudy, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Novembre 2021

Présents : Monsieur CHAUVAUD Yves, Monsieur PROVOST Didier, Monsieur SEGUINAR Claudy, Madame DOUCET Isabelle, Madame KAWKA Sylvie, Monsieur PORTEJOIE Sébastien, Madame DUPUY Audrey, Madame MURRAY Diane, Monsieur DELUSSET Guillaume, Monsieur LAVARAGUE Jérôme, Monsieur ARPAGIAN Philippe, Monsieur FEUILLADE Sébastien, Monsieur MERLE Xavier

Absent(s) : Madame MIRAY Anne-Marie

Excusé(s) :

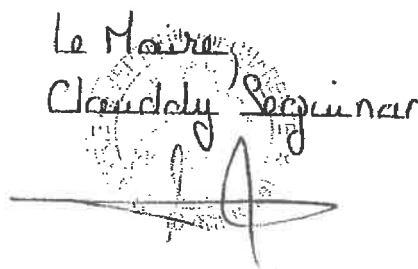
Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe ARPAGIAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Éolienne des Croillères a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de la construction d'une éolienne supplémentaire sur le parc éolien "Les Croillères" situé sur la commune de Courcôme. Une enquête publique a été ouverte pour une durée de 32 jours du 26 octobre au 26 novembre 2021 dont le siège est à la commune de Courcôme.  
Compte tenu qu'une partie du territoire de la commune est situé dans le périmètre de l'enquête publique et en application de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et un vote, **POUR : 1 CONTRE: 9 ABSTENTION: 3** émet un avis défavorable à la construction d'une éolienne supplémentaire sur le parc éolien "Les Croillères" situé sur la commune de Courcôme compte tenu de l'impact visuel sur le paysage que produit le nombre d'éoliennes déjà implantées sur le territoire du Nord Charente.

Transmis en Sous-Préfecture et rendu exécutoire le 24 novembre 2021

Le Maire  
Claudely Seguinar



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****LE DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN** à dix-neuf heures trente,

Les membres du Conseil Municipal de Saint-Martin du Clocher, dûment convoqués le 9 novembre 2021, se sont assemblés à la Mairie, sous la présidence du Maire,

Etaient présents : Joël TROUVÉ, Yves LIZOT, Corine CHASSERIAUD, Aurélie HARDOUIN, Jean-Marie MICHELET, Christian YUBERO,Excusé : Jean-Claude VIGIER, qui donne pouvoir à Jean-Marie MICHELET, Sébastien DURET.Absents : Pascale GABRIEL, Paul-Henri MERLE, Martine TRICARD.*Membres en exercice : 11**Total membres présents : 6**Quorum nécessaire : 6**Pouvoirs donnés : 1*

Le quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Compte Rendu du précédent conseil est approuvé et présenté à la signature

Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres du conseil municipal : **Aurélie HARDOUIN****DEL2021N039STM****Avis sur enquête publique, parc éolien des Croilières à Courcôme**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une éolienne supplémentaire sur le parc éolien des Croilières à Courcôme. Il est prévu l'implantation d'un aérogénérateur d'une hauteur comprise entre 176 et 180 m de haut en bout de pale. Une partie de la commune de Saint-martin du Clocher est comprise dans le périmètre (6 kilomètres) dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. Le Conseil est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien.

Vu l'arrêté Préfectoral du 8 septembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la Société Centrale Éolienne des Croilières en vue de construire une éolienne supplémentaire sur le territoire de la commune de Courcôme,

Vu l'article R123-12 du Code de l'Environnement,

Décision :*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 0 pour, 7 contre, 0 abstentions*

- **SE PRONONCE CONTRE** le projet et émet un avis défavorable à cette demande d'autorisation de construire une éolienne supplémentaire sur le territoire de la commune de Courcôme (16),
- **DIT** que le territoire Nord-Charente est déjà saturé d'éoliennes

*Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an ci-dessus.**Publié et affiché en Mairie le 19 novembre 2021.**Ampliation sera transmise : à la sous-préfecture de Confolens et, si besoin, à la trésorerie de Ruffec.*Le Maire,  
Joël TROUVÉ

**Commune de Raix**

1, Place de la mairie - 16240 RAIX

Tél : 05 45 31 60 38 - Courriel : [mairiederaix@wanadoo.fr](mailto:mairiederaix@wanadoo.fr)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 06 décembre 2021****Délibération n° 2021/034**

Date de la convocation : 30/11/2021

Nombre de membres : Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 8

Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt et un,  
Le lundi 06 décembre à 19h30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Raix, sous la présidence du maire, Monsieur Patrick BARONI.

Etaient présents :

MM. BARONI Patrick, BOISNARD Jean-Pierre, MATHE Stéphanie, PRAT Sylvie, LEBRAULT Mathieu, HUGON François.

**Pouvoirs** : VEZINAT Guillaume (pouvoir donné à MATHE Stéphanie).**Absents excusés** : POUILLOU Corinne

Secrétaire de séance : Mme MATHE Stéphanie.

**OBJET : Avis sur le projet éolien « Les Croilières » de Courcôme :**

Par arrêté en date du 08 septembre 2021, Madame la Préfète a lancé une enquête publique ouverte du mardi 26 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021 inclus, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société CENTRALE EOLIENNE DES CROILIERES dont le siège est situé 4, Rue Euler à PARIS 75008, en vue de construire une éolienne supplémentaire au parc éolien des Croilières sur le territoire de la commune de Courcôme.

Une partie du territoire de la commune de RAIX étant comprise dans le périmètre du projet, l'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ;

- donne un avis défavorable à ce projet.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

**Pour : 0 - Contre : 7 - Abstention : 0**

Acte rendu exécutoire après transmission en s/Prefecture le : 07/12/2021

Et publication ou notification le : 07/12/2021.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Patrick BARONI.



Séance du 6 décembre 2021 à 20 heures

**Nombre de conseillers**

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10
Absents :	0
Excusés :	2

L'an deux mil vingt et un, le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de Condac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DEMAILLE Christophe.

**Date de la convocation :**

30 novembre 2021

**Date d'affichage :**

30 novembre 2021

**Objet : Avis sur la construction d'une éolienne supplémentaire au parc éolien des Croilières sur le territoire de la commune de Courcôme**

Etaient présents : Monsieur DEMAILLE Christophe, Monsieur PERILLAUD Laurent, Monsieur BASTIER Marc-Olivier, Madame BLASAC Brigitte, Madame DUSSAILLY-DAMBRY Anna-Paula, Madame JOLLY Patricia, Monsieur JOLY Pascal, Monsieur LACAS Jean-François, Madame TERRADE Alette

Excusés : Monsieur DALENÇON Jean-Pierre, Madame VIOLET Amélie (pouvoir à Madame BLASAC Brigitte)

Secrétaire de séance : Madame JOLLY Patricia

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 26 octobre 2021 au 26 novembre 2021 relative à une demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société CENTRALE EOLIENNE DES CROILIERES en vue de construire une éolienne supplémentaire au parc éolien des Croilières sur le territoire de la commune de Courcôme (16).

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Considérant la saturation en éoliennes sur le Nord Charente,

Considérant l'impact négatif environnemental que cela peut engendrer en termes de pollutions visuelle et sonore,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis négatif sur ce projet par 6 voix contre et 4 abstentions.

Fait et délibéré les jour moins et ans que  
dessus,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
COMMUNE DE BESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2021-8-8**

Date d'affichage et de convocation : 26/11/2021	L'an deux mil vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jackie LIZOT, maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 10 Quorum : 6 Présents : 7 Votants : 7 Absents : 3 Exclu : 0	Etaient présents : Mmes GAUTHIER Yolande et BRISSONNEAU Michèle et MM. FAVRE Guillaume, LIZOT Jackie, LERAY Bruno, PELLET Thierry et THIBAUT Philippe. Absents excusés : MM. JUSTAUD Aurélien, FIDELE Olivier et VERGNE Laurent. Secrétaire : Mme Yolande GAUTHIER.  Démission de M. MICHEL Luc en date du 29/11/2021.

**Objet : Avis à donner au sujet de la construction d'une éolienne supplémentaire au parc éolien les Croilières à Courcôme.**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la Société CENTRALE EOLIENNE DES CROILIERES en vue de construire une éolienne supplémentaire au parc éolien des Croilières sur le territoire de la commune de Courcôme (Charente) en date du 08/09/2021.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable par 3 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Le Maire, Jackie LIZOT.

Fait les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture le : 15/12/2021  
et publication ou notification le : 15/12/2021

AR Prefecture

016-211600390-20211115-DEL2021N042BER-DE  
Reçu le 16/11/2021  
Publié le 16/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
CANTON CHARENTE-NORD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

**COMMUNE DE BERNAC**

**16700**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE, à vingt heures**

Les membres du Conseil Municipal de Bernac, dûment convoqués le 8 novembre 2021, se sont assemblés à la Mairie, sous la présidence du Maire.

Étaient présents : Mmes, MM, Jean-Jacques VRIGNON, Danielle SURAULT, Jean-Marie GAUDUCHEAU, Xavier MATHIEU, Joël BOUSSIRON, Christian COTTRAUD, Gilles GADEAU, Maude MAZAN, Laetitia MENU, Roland PETUREAU, Jacky ORKWISZENSKI.

*Membres en exercice : 11*

*Total membres présents : 11*

*Quorum nécessaire : 6*

*Pouvoirs donnés : 0*

Le quorum atteint, Monsieur le Président ouvre la séance

Le Compte Rendu du précédent conseil est approuvé et présenté à la signature

Secrétaire de séance : Danielle SURAULT

**DEL2021N042BER**

**Avis sur enquête publique, parc éolien des Croilières à Courcôme**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une éolienne supplémentaire sur le parc éolien des Croilières à Courcôme. Il est prévu l'implantation d'un aérogénérateur d'une hauteur comprise entre 176 et 180 m de haut en bout de pale. Une partie de la commune de Bernac est comprise dans le périmètre (6 kilomètres) dans lequel l'affichage d'un avis d'enquête publique doit être effectué. Le Conseil est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien.

Vu l'arrêté Préfectoral du 8 septembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la Société Centrale Eolienne des Croilières en vue de construire une éolienne supplémentaire sur le territoire de la commune de Courcôme,

Vu l'article R123-12 du Code de l'Environnement,

Décision :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 0 pour, 10 contre, 1 abstention*

- **SE PRONONCE CONTRE** le projet et émet un avis défavorable à cette demande d'autorisation de construire une éolienne supplémentaire sur le territoire de la commune de Courcôme (16),
- **DIT** que le territoire autour de la commune et dans le Nord Charente est déjà hypersaturé d'éoliennes

*Publié et affiché en Mairie le 16 novembre 2021*

*Ampliation transmise à la sous-préfecture de Confolens et aux personnes intéressées*

M. le Maire  
Jean-Jacques VRIGNON



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/11/2021**

<p>Date de convocation : 10/11/2021</p> <p>Date d'affichage : 10/11/2021</p> <p><b>Nombre de conseillers</b></p> <table><tr><td>En exercice</td><td>50</td></tr><tr><td>Présents :</td><td>32</td></tr><tr><td>Pouvoirs :</td><td>14</td></tr><tr><td>Voteants :</td><td>46</td></tr></table>	En exercice	50	Présents :	32	Pouvoirs :	14	Voteants :	46	<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION N° : 2021.11.10</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE EOLIENNE SUPPLEMENTAIRE AU PARC EOLIEN DES CROILIERES SUR LA COMMUNE DE COURCOMME</b></p>
En exercice	50								
Présents :	32								
Pouvoirs :	14								
Voteants :	46								

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes Val de Charente, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BASTIER, Président.

1. M. DUPUIS José, Titulaire (BARRO)
2. M. VRIGNON Jean Jacques, Titulaire (BERNAC)
3. M. ANDRE Thierry, Titulaire (BRETTE)
4. M. DEMAILLE Christophe, Titulaire (CONDAC)
5. M. TERRASSIER Jean-Paul, Titulaire (COURCOMME)
6. Mme DUCLOUX Jacqueline, Titulaire (COUTURE)
7. M. MARQUET Francis Titulaire (EMPURE)
8. M. PAGNOUX Bruno, Titulaire (LA CHEVRERIE)
9. Mme MOREAU Carole, Titulaire (LA FAYE)
10. M. LE HENANFF Gérard, Titulaire (LA FORET DE TESSE)
11. Mme LERICOLAIS Monique, Titulaire (LA MAGDELEINE)
12. M. RAGONNAUD Jean-Pierre, Titulaire (LONDIGNY)
13. M. BARRET Pascal, Titulaire (MONTJEAN)
14. Mme BALUTEAU Véronique, Titulaire (NANTEUIL EN VALLEE)
15. Mme BOULENGER Catherine, Titulaire (RUFFEC)
16. Mme ROLLIN Lydie, Titulaire (NANTEUIL EN VALLEE)
17. M. LHERAUD Jean-Louis, Titulaire (NANTEUIL EN VALLEE)
18. M. MICHAUD Anaud, Titulaire (PAIZAY-NAUDOUI-EMBOURIE)
19. M. BARONI Patrick, Titulaire (RADX)
20. M. BASTIER Thierry, Titulaire (RUFFEC)
21. M. COITEUX Jean, Titulaire (RUFFEC)
22. M. JOBIT Jean-François, Titulaire (RUFFEC)
23. M. JAMBARD Hervé, Titulaire (RUFFEC)
24. M. ARDOUIN Jean-Michel, Titulaire (RUFFEC)
25. Mme BASTIER Nina, Titulaire (RUFFEC)
26. M. BALLON Gilbert, Titulaire (ST GEORGES)
27. M. SORTON Gérard, Titulaire (SALLES DE VILLEFAGNAN)
28. Mme DORFIAC Danièle, Titulaire (TAIZE-AIZIE)
29. M. SEGUINAR Clauddy, Titulaire (VERTEUIL)
30. Mme KAWKA Sylvie, Titulaire (VERTEUIL)
31. M. BŒUF Pascal, Titulaire (VILLEFAGNAN)
32. Mme LAFOND Anne-Marie, Titulaire (VILLEFAGNAN)

**Pouvoirs :**

1. M. STYNS Guy, Titulaire (NANTEUIL EN VALLEE) a donné pouvoir à Mme ROLLIN Lydie, Titulaire (NANTEUIL EN VALLEE)
2. M. VIGIER Marc, Titulaire (COURCOMME) a donné pouvoir à M. SORTON Gérard, Titulaire (SALLES DE VILLEFAGNAN)
3. Mme DEROUSSEAU Catherine, Titulaire (RUFFEC) a donné pouvoir à M. JOBIT Jean-François, Titulaire (RUFFEC)
4. M. DUDOIT Geoffroy, Titulaire (SAINT SULPICE DE RUFFEC) a donné pouvoir à Mme BOULENGER Catherine, Titulaire (RUFFEC)
5. Mme PERRIN Françoise, Titulaire (POURSAC) a donné son pouvoir à Mr SEGUINAR Clauddy, Titulaire (VERTEUIL)
6. Mme ROBBA Sophie, Titulaire (RUFFEC) a donné pouvoir à M. ARDOUIN Jean-Michel, Titulaire (RUFFEC)
7. Mme BELLANGER Catherine, Titulaire (RUFFEC) a donné pouvoir à M. JAMBARD Hervé, Titulaire (RUFFEC)
8. M. CORNUAUD Eric, Titulaire (LA FAYE) a donné pouvoir à Mme DORFIAC Danièle, Titulaire (TAIZE-AIZIE)
9. M. DUNOYER Alain, Titulaire (LES ADJOTS) a donné pouvoir à M. BASTIER Thierry, Titulaire (RUFFEC)
10. M. TROUVE Josi, Titulaire (ST MARTIN DU CLOCHER) a donné pouvoir à M. RAGONNAUD, Titulaire (LONDIGNY)
11. M. GASTARD Patrick, Titulaire (VILLEFAGNAN) a donné pouvoir à M. BŒUF Pascal, Titulaire (VILLEFAGNAN)
12. M. RIVALLAND Guy (ST GOURSON) a donné pouvoir à M. BALLON Gilbert, Titulaire (ST GEORGES)
13. M. POURAGEAUD Jean-Christophe, Titulaire (VILLIERS LE ROUX) a donné pouvoir à M. PAGNOUX Bruno, Titulaire (LA CHEVRERIE)
14. Mme MENETAUD Dany, Titulaire (LONGRE) a donné pouvoir à M. MICHAUD Arnault, Titulaire (PAIZAY-NAUDOUI-EMBOURIE)

**Absents/Excusés :**

1. M. POUX Pierre, Titulaire (BIOUSSAC)
2. M. MERLE Phillips, Titulaire (THIEL RABIER)
3. M. AUDOUIN Jérôme, Titulaire (SOUVIGNE)
4. M. JEANNET Jean-Michel, Titulaire (RUFFEC)



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/11/2021**

**Monsieur Hervé JAMBARD a été élu secrétaire de séance.**

**Délibération N° 2021.11.10**

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE EOLIENNE SUPPLEMENTAIRE AU PARC EOLIEN DES CROILLIERES SUR LA COMMUNE DE COURCOMME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 fixant les statuts de la Communauté de communes Val de Charente,

Vu le courrier en date du 3 octobre 2021 par lequel Madame la Préfète de la Charente sollicite l'avis de la Communauté de Communes Val de Charente sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une éolienne supplémentaire sur le site des Croillères sur la commune de Courcôme déposée par la SAS Centrale Eolienne les Croillères,

Considérant le projet d'implantation d'une machine aérogénérateur supplémentaire sur le parc éolien des Croillères composé de cinq éoliennes, sur la commune de Courcôme appartenant à la Communauté de Communes de Val de Charente,

Considérant la démarche initiée par le PETR du Ruffécois au travers du Guide de l'éolien qui préconise un certain nombre de principes dans l'élaboration des projets d'implantations de parcs éoliens sur le territoire,

**Le Conseil Communautaire, après délibération et à la majorité avec 32 voix CONTRE, 4 voix POUR et 10 ABSTENTIONS :**

- ⇒ **AFFIRME** vouloir un débat apaisé sur les enjeux des énergies renouvelables pour notre territoire.
- ⇒ **EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une éolienne supplémentaire sur la commune de Courcôme par la société « SAS Centrale Eolienne les Croillères » selon le motif de saturation de l'environnement
- ⇒ **CONSIDERE** que le territoire souffre d'une surconcentration de parcs éoliens conduisant à un effet d'encerclement et de saturation visuelle
- ⇒ **MANDATE** le Président ou les Vice-présidents à signer tous les documents à intervenir.



**Le Président,**

**Thierry BASTIER**